

### 4.3 Méthodes de monitoring et de décision d'intervention

Prendre la décision d'intervenir après avoir évalué le risque réel de la présence d'organismes nuisibles.

Ce risque est estimé à l'échelle de la parcelle à l'aide de méthodes d'observation et de surveillance de la population des nuisibles, de la présence et de l'activité des organismes utiles et en tenant compte des seuils de nuisibilité.

Appliquer au moins une mesure parmi les suivantes.

<b>En Région wallonne et en Région flamande</b>	
1) <u>Observations visuelles dans la culture</u> : Monitoring/dépistage intensif et systématique dans la culture au moyen, entre autres, d'observations visuelles régulières (avec l'aide de l'utilisation de pièges collants, pièges à phéromones, plantes indicatrices, comptages,...). Les résultats de ces monitorings sont consignés.	<input type="checkbox"/>
2) <u>Système d'avertissements</u> Des messages d'avertissements (lorsqu'ils existent pour le couple culture/ennemi et sont adaptés à la région) émis par des services d'avertissements reconnus, couplés éventuellement à des observations visuelles sont des éléments décisionnels. Ils prennent notamment en compte les seuils d'intervention économiques lorsqu'ils existent. La référence à ces avertissements est consignée. <b>En Région wallonne :</b> <ul style="list-style-type: none"> <li>• <i>En cultures ornementales : centre pilote CEHW</i></li> <li>• <i>En sapins de Noël : centre pilote UAP-CPSN</i></li> <li>• <i>Ou tout autre système reconnu selon la procédure fixée par le ministre.</i></li> </ul>	<input type="checkbox"/>
3) Disposer d'un <u>encadrement individuel</u> et d'un suivi des parcelles par un service d'avertissement reconnu ou un conseiller reconnu (phytolicence P3 'Distribution/conseil'). Le suivi des parcelles et les avis reçus sont consignés.	<input type="checkbox"/>
4) Opérer une <u>réflexion sur base des données climatologiques</u> qui ont un impact sur la pression d'infection. Cette réflexion est consignée.	<input type="checkbox"/>
5) <u>Déterminer ou analyser un échantillon</u> atteint par une maladie. Le rapport d'analyse est conservé.	<input type="checkbox"/>
6) Opérer une <u>réflexion sur base du cycle du nuisible</u> dans des cas particuliers (p. ex lorsque intervention possible uniquement en préventif pour certaines maladies). Cette réflexion est consignée.	<input type="checkbox"/>